

# FR\_GERICHTE 605 2023 21 vom 14. März 2024

FR Kantonsgericht, 2024-03-14, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/fr\\_gerichte\\_605\\_2023\\_21](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/fr_gerichte_605_2023_21)

FR: FR\_GERICHTE 605 2023 21 du 14 mars 2024

IT: FR\_GERICHTE 605 2023 21 del 14 marzo 2024

## Regeste

Arrêt de la Ie Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal | Arbeitslosenversicherung

## Erwägungen

### E. 15

jours. 9.2. En tant qu'autorité de surveillance, le SECO a adopté une échelle des suspensions à l'intention de l'autorité cantonale (à savoir le SPE) et des ORP (cf. Bulletin LACI IC Marché du travail / assurance chômage, D79). Un tel barème (indicatif) constitue un instrument précieux pour ces organes d'exécution chargés de l'application du régime de l'assurance-chômage lors de la fixation de la suspension et contribue à une application plus égalitaire des suspensions dans les différents cantons. Cela ne dispense cependant pas les autorités décisionnelles d'apprécier le comportement de l'assuré compte tenu de toutes les circonstances – tant objectives que subjectives – du cas d'espèce et de fixer la suspension en fonction de la faute (arrêts TF 8C\_425/2014 du 12 août 2014 consid. 5.1 et 8C\_64/2012 du 26 juin 2012 consid. 2.1). En cas de recours, le juge ne s'écartera de l'appréciation que s'il existe de solides raisons de le faire (ATF 123 V 150 consid. 2; arrêt TF c 351/01 du 21 mai 2002 consid. 2b/aa). S'agissant du motif du suspension de refus d'un emploi convenable à durée indéterminée, c'est une faute grave et, pour un premier refus, le nombre de jours de suspension se situe entre 31 et 45 jours. 9.3. En l'espèce, la Cour de céans rappelle que, sans motif valable, l'intéressé ne s'est pas présenté chez E. \_\_\_\_\_ le 26 octobre 2021 tout en étant parfaitement conscient du fait que cette date marquait le début de l'activité professionnelle, d'une part, et qu'il s'est accommodé des risques découlant d'une telle absence, qui avaient été portés à sa connaissance, d'autre part (cf. supra consid. 8.2). Il n'y a dès lors pas lieu de s'écarter de la présomption selon laquelle le fait de refuser un emploi convenable constitue une faute grave (art. 45 al. 4 OACI ; cf. supra consid. 4.3) ni, dès lors, de requalifier la faute en faute de gravité légère, comme demandé par le recourant.

Tribunal cantonal TC Page 10 de 10 En retenant une durée de suspension de 35 jours, l'autorité intimée est par ailleurs demeurée dans le bas du barème prévu par l'art. 45 al. 3 let. b OACI en cas de faute grave. Elle n'a ainsi pas commis d'excès ou d'abus de son pouvoir d'appréciation, ni n'a violé le principe de la proportionnalité. 10. Sort du recours et frais 10.1. Sur le vu de ce qui précède, le recours est rejeté. 10.2. En application du principe de la gratuité de la procédure valant en la matière (cf. art. 61 let. fbis LPGA), il n'est pas perçu de frais de justice. Le recourant qui succombe n'a pas droit à des dépens. la Cour arrête : I. Le recours est rejeté. Partant, la décision sur opposition du 19 décembre 2022 est confirmée. II. Il n'est pas perçu de frais de justice. III. Il n'est pas alloué de dépens. IV. Notification. Un recours en matière de droit public peut être déposé auprès du Tribunal fédéral contre le présent jugement dans un délai de 30 jours dès sa notification. Ce délai ne peut pas être prolongé. Le mémoire de recours sera adressé, en trois exemplaires, au

Tribunal fédéral, Schweizerhofquai 6, 6004 Lucerne. Il doit indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et être signé. Les motifs doivent exposer succinctement en quoi le jugement attaqué viole le droit. Les moyens de preuve en possession du (de la) recourant(e) doivent être joints au mémoire de même qu'une copie du jugement, avec l'enveloppe qui le contenait. La procédure devant le Tribunal fédéral n'est en principe pas gratuite. Fribourg, le 14 mars 2024/mfa Le Président La Greffière-rapporteure

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.